



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Commission Risques Majeurs

COMPTE-RENDU

de la réunion du 3 octobre 2016

Présents :

Mesdames Eléonore PERRIER (élue de la ville de Le Pont de Claix, présidente de la commission Risques majeurs), Corinne THIEVENT (DREAL - Unité Départementale de l'Isère, secrétariat du SPPPY)

Messieurs Xavier AZZOPARDI (BLUESTAR Roussillon), Olivier CORREIA (ARKEMA), Patrick POUCHOT (VENCOREX), Henri de Choudens (IRMa), Jean-Pierre FORAY (DREAL - UDI), Gérard PERROTIN (mairie de Salaise-sur-Sanne), Stephan PINELLE (CHSCT VENCOREX), Jean-François LEBLANC (Rectorat de Grenoble), Bruno CIRY et Jean-Louis BURCHI (préfecture-SIACEDPC), Fabrice SCHAAK (LAHGGLO).

Excusés :

Messieurs François GIANNOCCARO (IRMa), Bernard LERISBE (Association des maires de l'Isère), Matthieu BLEUSEZ (Rubis terminal), Emmanuel ROY (FBTP),

--- COMPTE-RENDU ---

NB : Le diaporama présenté en séance figure en annexe 2 du compte rendu.

1. Accueil

Corinne THIEVENT remplace Lise TORQUET depuis le mois de mai 2016 pour l'animation du SPPPY : un tour de table est donc réalisé afin de permettre à chacun de se présenter.

Eléonore Perrier présente ensuite l'ordre du jour (voir annexe 1).

Eléonore PERRIER souhaite la bienvenue à tous et sollicite l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 15 juin 2015. Quelques modifications sont apportées, et intégrées au compte rendu, comme indiqué (en bleu) en annexe 3.

2. Regards sur le risque, n° 22 et 23 et retours sur l'enquête de satisfaction (2015)

Corinne THIEVENT présente les résultats du questionnaire satisfaction relatif à cette revue réalisé fin 2015.

Les résultats sont à relativiser, car il y a eu très peu de réponses à cette enquête (24 réponses complètes sur environ 10 000 questionnaires encartés dans le Regards sur le Risque 20 et 1 rappel dans le Regards sur le risque 21 ; le questionnaire en ligne est resté disponible pendant plus de 6 mois).



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

En synthèse on peut retenir les points suivants :

- prédominance des départements du Rhône et de l'Isère (75 % des réponses), 2/3 des répondants sont membres d'une CSS
- le contenu est jugé satisfaisant, c'est l'article principal qui est lu le plus régulièrement
- quelques remarques apportées sur le contenu et la forme : demande d'adaptation du contenu à un public plus large, la forme lettre ne permet pas aux agents de réagir, 25 % souhaitent recevoir la lettre sous format électronique, il est suggéré d'intégrer cette lettre directement dans les journaux locaux afin de toucher plus de monde
- suggestions sur les prochains thèmes à aborder : la sûreté, la probabilité des risques industriels par rapport aux autres risques quotidiens, les mesures de maîtrise des risques et les PPRT, l'organisation de crise, l'information et le retour d'expérience sur les accidents...

M. SCHAAK indique qu'il est très difficile de mobiliser les populations sur les risques technologiques et qu'il y a un réel manque de volonté de communiquer sur ces risques dans les communes, ce que confirme M. PERROTIN.

Me PERRIER s'interroge sur l'impact d'une publication écrite à l'heure où de plus en plus de citoyens prennent l'information autrement.

Corinne THIEVENT rappelle le public visé pour la diffusion de cette lettre : communes concernées périmètre PPI, entreprises Seveso et INB de Rhône-Alpes, membres des CSS, lycées, associations, administrations, membres du SPIRAL et du SPPPY...

Il est convenu de réfléchir à « l'avenir » de cette revue : si le principe initial qui était de maintenir une information entre l'intervalle des 5 ans réglementaires entre deux campagnes reste valable, il paraît important de la faire évoluer. Ce point sera abordé lors de la ,préparation de la prochaine campagne d'information prévue en 2018.

3 – Point sur les Plans de Prévention des Risques technologiques PPRT et les Commissions de Suivi de Sites CSS

Voir le diaporama support en annexe 4, présenté en séance par Jean-Pierre FORAY.

La DREAL s'est organisée pour que toutes les C.S.S soient réunies en 2016. Lors de ces réunions, les nouvelles exigences de l'ordonnance du 22 octobre 2015 et de l'instruction du 19 mai 2016 ont été présentées . On peut retenir en substance les éléments suivants :

- pour l'ordonnance du 22 octobre 2015 : elle a fortement modifié le volet urbanisation existante en donnant des délais supplémentaires pour les logements et en proposant des dispositifs alternatifs et des allègements pour les activités dans les zones à risques.
- l'instruction du gouvernement du 19 mai 2016 qui fait suite aux actes de malveillance survenus en 2015 (Saint Quentin Fallavier et Etang de Berre) : elle a listé les informations et documents confidentiels qui ne peuvent être diffusés en dehors de l'administration pour les établissements seveso seuil haut.

En ce qui concerne les PPRT, 12 PPRTs sont exigibles en Isère, il en reste 7 à approuver (voir détails dans le diaporama) mais on peut retenir que l'objectif est qu'ils soient tous approuvés fin 2017.

4. Point d'avancement sur les travaux des groupes de travail de la commission :

> Consignes au personnel des entreprises intervenant à proximité d'établissements à risques

Pour mémoire, un groupe de travail composé de 15 personnes issues des 5 collèges grenelle a été constitué conformément aux décisions prises lors de la dernière commission plénière du SPPPY.

Le groupe s'est orienté vers la rédaction d'un guide pour l'information préventive avec des fiches réflexes à destination des différents acteurs intervenant dans le cadre d'un chantier (collectivités, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, entreprises). Le projet de notice a été envoyé aux différents membres de la commission risques majeurs en septembre 2016.

Corinne THIEVENT interroge les participants sur ce projet. Il y a assez peu de remarques en séance hormis le fait que ces fiches consignes soient téléchargeables y compris sur téléphone pour le personnel concerné.

Corinne THIEVENT demande aux participants de réagir sous 1 mois sur ce guide, avant de le confier à une société spécialisée pour mise en forme et diffusion.

> Accompagnement à la mise en œuvre des PPRT : point sur la diffusion des plaquettes et guides, retours de la population :

Ces guides ont été distribués lors de réunions publiques, mais il y a eu très peu de retours sur ces documents.

Corinne THIEVENT indique que des exemplaires supplémentaires sont encore disponibles et qu'il ne faut pas hésiter à les distribuer aux riverains qui doivent réaliser des travaux dans les zones à risques suite aux PPRT.

5. Point d'avancement sur le déploiement du Système d'Alerte et d'Information Préventive SAIP et les exercices PPI par le SIACEDPC Préfecture de l'Isère

voir annexe 5 pour le diaporama.

Bruno CIRY présente l'état des lieux en Isère suite au recensement réalisé en 2010 : 58 sirènes installées à terme sur le département pour un objectif national de 500 installées sur le territoire français.

Actuellement, il y a 4 sirènes opérationnelles : Champagnier, Varcès, Herbeys et Jarrie. Brie le sera avant fin octobre et 13 autres dans les prochaines semaines.

Ceci étant, toutes les sirènes ne seront pas opérationnelles pour la fin 2016, le processus étant assez lourd : visites puis rapports techniques avec la société Eiffage, élaboration d'un devis, signature de la convention, travaux de mise en conformité électrique, installation du boîtier émission./réception, réception des travaux.

On peut retenir que toutes les visites préparatoires ont été réalisées, il reste encore 25 rapports à recevoir.

En ce qui concerne les PPI, un gros effort de révision des PPI dans le département a été réalisé : ce travail est en cours pour les plate-forme de Roussillon, Saint Clair du Rhône, Jarrie et Pont de Claix. Le PPI de STEPAN Europe a été approuvé le 25/07/2016.

En ce qui concerne les exercices, M. CIRY indique qu'un exercice par mois est réalisé en terme de sécurité civile. Pour les risques industriels, il y a eu un exercice PPI à Serpaize le 25/09/16 (pas d'exercice depuis 2007).

6 – Témoignage et Retour d'expérience de la commune de Salaise-sur-Sanne sur le système d'alerte en masse et la convention d'information en cas d'évènement perceptible de l'extérieur

M. PERROTIN indique que la commune s'est dotée, depuis 2004, d'un serveur d'alerte téléphonique. Ce système automatisé d'appel en masse permet de diffuser, dès les premiers instants de la crise, un message précisant la nature de celle-ci et les consignes à appliquer. Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants et les entreprises de Salaise-sur-Sanne peuvent s'inscrire ou modifier leurs coordonnées en s'adressant en mairie. M. PERROTIN se dit très favorable à cet outil, qui permet de relayer l'information des populations sans délai et de façon fiable en cas d'accident majeur, la difficulté étant quand même la mise à jour efficace et fiable des données.

Leur système permet également de procéder à une analyse des réactions des populations (ex : x % ont écouté le message, y % ont validé les informations...).

M. PERROTIN indique que des options intéressantes existent aujourd'hui, avec par exemple la localisation géographique qui peut s'avérer intéressante lors d'une gestion de crise. La commune va lancer un nouvel appel d'offres pour un nouveau système d'appel en masse d'ici la fin de l'année.

Le coût de ce genre de système peut néanmoins être un frein pour la mise en place dans les petites communes. La prise en charge par l'intercommunalité peut être une option afin de faire baisser les coûts, mais la sécurité n'est pas dans les compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

7 – Témoignage de l'Institut des Risques majeurs sur la journée d'échange organisée le 23 juin 2016 à Lyon sur le thème « Face à la crise au niveau local »

M. de CHOUDENS indique que cette journée qui s'est tenue à l'Hôtel de la Métropole de Lyon a réuni 145 personnes avec une cinquantaine d'élus locaux, ce qui atteste de sa réussite. L'objectif de la session était de tirer des enseignements des dispositifs de gestion de la sauvegarde au niveau local et de mettre en exergue les bonnes pratiques et outils garantissant leur caractère opérationnel.

M. De CHOUDENS nous a rapporté les éléments suivants :

- 75 % des communes qui ont des obligations de Plan Communal de Secours PCS en ont effectivement un, mais il n'y a pas d'assurance qu'ils soient tous opérationnels. En effet, le manque de formation des responsables et décideurs locaux, les exercices qui peinent à se généraliser ou encore les retours d'expérience qui ne sont pas réalisés suite à un évènement sont autant de facteurs qui expliquent la faible efficacité des PCS. Il est donc important de rappeler les responsabilités de chacun dans ce contexte. **Il y a lieu de prévoir une véritable démarche de participation et responsabilisation dans la collectivité à tous les niveaux, impliquant les élus, le personnel communal et tous les acteurs locaux jusqu'au citoyen.**

- l'importance des réserves communales de sécurité est souligné même si ce n'est pas toujours facile de les faire vivre et que cela nécessite un investissement fort de la commune (M. PERROTIN indique que c'est en ébauche à Salaise depuis 3 ans mais que ce n'est pas formalisé ; a priori cela est opérationnel à Champ sur Drac...),

- enfin, la place des Médias Sociaux en gestion de l'Urgence MSGU a été évoquée, notamment au travers de l'intervention de l'association VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel), première communauté francophone de volontaires numériques en situation d'urgence. Cette association assiste les sinistrés via les réseaux sociaux en interface avec les autorités et fait de la communication sur les risques. Côté citoyens, le recours aux réseaux sociaux leur permet d'obtenir des renseignements en temps réel et être acteur de la diffusion d'information. Cet aspect devra être pris en compte pour la prochaine campagne d'information des populations en 2018.

8 – Perspectives pour la commission Risques Majeurs du SPPPY

Par rapport aux pistes identifiées lors de la dernière commission plénière du SPPPY du 27 juin 2014 : les actions ont été réalisées ou sont en cours sauf :

- travailler sur les consignes pour les transports en commun, notamment scolaires : à creuser notamment en lien avec le groupe de travail consignes et la signalétique (carte des transports scolaires et fiches réflexes, ainsi qu'information affichée dans les abri bus par exemple)
- organiser une journée d'information sur la prévention des risques majeurs dans différents lieux collectifs (ERP, entreprises, associations...) : à vir dans le cadre de l'organisation de la campagne 2018
- favoriser la participation d'observateurs lors des exercices PPI : M. PERROTIN indique qu'il a participé à un exercice PPI à feyzin et que c'était vraiment intéressant. **A conserver donc et à faire en 2017.**

En ce qui concerne la campagne 2018, il paraît intéressant de travailler dès à présent, dans un groupe de travail restreint sur les moyens de diffusion et les « bons tuyaux » qui diffusent l'information efficacement aujourd'hui. **Sont volontaires pour participer à ce groupe l'IRMa, M. POUCHOT (VENCOREX), M. CORREIA (ARKEMA) et Madame PERRIER sont intéressés pour y participer. La participation du SDIS serait également intéressante. Une réunion sera organisée par le SPPPY au 1^{er} trimestre 2017 sur ce sujet.**

ANNEXES

Annexe 1 – Ordre du jour détaillé

Annexe 2 – Diaporama global commission risques majeurs 3/10/16

Annexe 3 – Modifications du Compte rendu de la commission risques du 15 juin 2015

Annexe 4 – Point d'avancement sur les CSS et PPRT

Annexe 5 – Point d'avancement sur le S.A.I.P